

SITE OFFICIEL DE LA  
VILLE DE LESCAR

# Centre socioculturel

# Un équipement de proximité, ouvert à tous

Lieu d'accueil, d'animation, de loisirs et d'échanges, le Centre socioculturel est à l'écoute des besoins et des initiatives des habitants. Il favorise la rencontre et la convivialité au travers des activités proposées (activités de loisirs, ateliers de prévention, sorties culturelles, réunions d'information et conférences sur les thématiques du bien-être, des solidarités, de l'environnement et du cadre de vie). Aussi, chacun est invité à participer au projet de la structure, à s'impliquer dans la vie du centre en fonction de ses motivations, disponibilités et compétences.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

## Pour les adultes de tout âge

### Ateliers de loisirs

Peinture sur bois/verre/métal, couture, mosaïque, jeux de société, aquarelle, dessin, gymnastique et les sorties à la journée.

Retrouvez également les ateliers cuisine du Monde et cuisine végétarienne deux fois par mois. Détails et inscription en téléchargement ci-contre.

### Ateliers savoir et prévenir

Form'équilibre, bien vieillir, mémoire, form'bien-être, nutrition santé, bien chez soi, sécurité routière, itinéraire santé, accidents domestiques, compost'attitude, les défis familles anti gaspi, réunions d'informations, conférences.

## Inscriptions

Les inscriptions se font au trimestre, à l'exception des activités de cuisine, de socio-esthétique, des sorties à la journée et des vacances scolaires qui sont à la séance.

Si vous êtes un nouvel usager, la création d'un compte citoyen est indispensable. Vous pouvez télécharger l'ensemble des documents nécessaires sur le site [www.lescar.fr](http://www.lescar.fr) et le retourner à l'Escale.

Il doit contenir :

- La fiche de renseignement du *Compte citoyen* complétée et signée,
- La fiche individuelle du *Compte citoyen* complétée et signée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les Lescariens,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins de 3 mois, suivant l'activité envisagée.
- L'autorisation de prélèvement dûment complétée et signée, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (facultatif).

**Merci de signaler au secrétariat tout changement ou arrêt d'activité, 15 jours avant la fin du trimestre. Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.**

**Hotel de ville**  
Allée du Parc  
L'ESCAR  
d'Ariste

64230 Lescar  
05 59 81 57 00

**HORAIRES :**

Lundi au Vendredi de 8h30  
à 12h et de 13h30 à 17h